

INSCRIPTION AU CEFF INDUSTRIE POUR LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE INTÉGRÉE À L'APPRENTISSAGE DUAL

TOUS LES TERMES UTILISÉS DOIVENT ÊTRE COMPRIS DANS LEUR SENS ÉPICÈNE

1^{ER} EXAMEN

DÉLAI D'INSCRIPTION 27 FÉVRIER 2022

DATE DE L'EXAMEN D'ADMISSION 9 MARS 2022

2^E EXAMEN

DÉLAI D'INSCRIPTION 1 MAI 2022

DATE DE L'EXAMEN D'ADMISSION 11 MAI 2022

DÉBUT DES COURS 22 AOÛT 2022

L'inscription au ceff INDUSTRIE requiert les éléments suivants :

- Formulaire d'inscription
- Copie du bulletin scolaire de 11^e Harmos pour les candidats remplissant les conditions d'admission sans examen
- Copie de la pièce d'identité ou du permis de séjour



FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA MATURITE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE INTEGREE A UN APPRENTISSAGE DUAL

TOUS LES TERMES UTILISES DOIVENT ETRE COMPRIS DANS LEUR SENS EPICENE

1. DONNEE	S PERSONNI	ELLES					
	Nom :		Prénom	:			
Coller ici une photo récente	Adresse :						
	NPA, localité, canton :						
	Date de naissance :						
	N° de téléphone :		N° de m	obile :			
	Adresse mail						
	Sexe : féminin [masculin					
☐ Je souffre d'un handic	ap et souhaite obten	ir une document	ation des mesu	res d'aménagement (DYS ou autre			
NATIONALITE SUISSE							
Lieu d'origine/canto	n:						
ETRANGER							
Nationalité :		Pays d'ori	gine :				
Permis de séjour : (Veuillez joindre une		C□ F	□ N □	L			
En Suisse depuis :	anné	e(s) Langue r	naternelle (lang	gue usuelle) :			
1.1. REPRESEN	ITANT LEGAL						
Nom :		Prénd	om :				
Adresse:							
NPA, localité :							
N° de téléphone :							
Adresse mail :							
Sexe : féminin 🗌	masculin						



2. ECOLES	FRE	QUENT	EES					
Ecole secondaire ou autre : Niveau en 10/11e année (Harmos) :		Nb d'an	inées :	Lieu :				
En français : A	. 🗆	В	С	Autre	<u> </u>			
En mathématique : A	. 🗆	В	С	Autre	□			
En allemand : A	. 🗆	В	С	Autre	□			
Futur apprentissage de :					_ Chez :			
3. OBJECTIF	PRC	FESSIO	NNEL					
a. FORMATION M	1ATU	RITE INT	EGREE I	MON	OLINGUE 4 ANS			
Admission sans examen				Sont admis en TASV monolingue sans examen,				
Admission avec examen					les élèves qui, à la fin du 1 ^{er} semestre de la 11 ^e année H, fréquentent une classe en section prégymnasiale (art. 35, Ordonnance de Direction sur la formation et l'orientation professionnelle).			
b. FORMATION MATURITE INTEGREE MULTILINGUE 3 ANS								
☐ Admission sans examen ☐ Admission avec examen				Sont admis en TASV multilingue sans examen, les élèves qui, à la fin du 1er semestre de la 11e année H, fréquentent une classe en section prégymnasiale et qui possèdent une moyenne supérieure ou égale à 4.5 en anglais.				
4. EXPERIE								
MÉTIER	E	NTREPRISE			LIEU	DURÉE		
J'ai postulé pour les plac	ces d'a	pprentissag	e suivante	es :				



5. POURSUITE DES ETUDES (A BUT STATISTIQUE UNIQUEMENT)

Après l'obtention de la maturité professionnelle, le candidat souhaite poursuivre une formation :

Formation HES :		
6. SIGNATU	JRES	
d'admissions du règleme	te de la véracité des renseignement spécifique à la filière de form dustrie/telechargements/).	ents ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions ation CFC plein temps et dans le domaine INDUSTRIE
	Lieu et date	Signature
Candidat :		
Représentant légal :		
A retourner à :	ceff INDUSTRIE	
	Secrétariat	
	Baptiste-Savoye 26	
	2610 Saint-Imier	



NOTICE RELATIVE À LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE ORIENTATION TECHNIQUE, ARCHITECTURE ET SCIENCES DE LA VIE – TASV (MPT)

TOUS LES TERMES UTILISES DOIVENT ETRE COMPRIS DANS LEUR SENS EPICENE

1. FILIERES MPT

1.1. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTÉGRÉE (MPT INTÉGRÉE)

Les candidats en formation préparent simultanément les parties « Pratique » et « Connaissances professionnelles » du CFC dans le métier de leur choix, ainsi que les matières spécifiques de la MPT, soit en :

- 3 ans : MPT intégrée multilingue en 3 ans (MPTM)
- 4 ans : MPT intégrée en 4 ans (MPT4)

Un raccourcissement de la durée d'apprentissage à 3 ans, CFC + MPT, est envisageable en fin de 1^{re} année en fonction des résultats obtenus.

1.2. FILIÈRE POST-CFC (MPT À PLEIN TEMPS)

Après la réussite de son CFC, le candidat désirant compléter sa formation peut suivre la MPT post CFC sur une année à plein temps.

2. BRANCHES ENSEIGNÉES

- Français
- Allemand
- Anglais
- Mathématiques fondamentales
- Mathématiques spécifiques
- Sciences naturelles (chimie + physique)
- Histoire et institutions politiques
- Economie et droit
- Branches interdisciplinaires

3. ADMISSION

3.1. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTÉGRÉE (MPT INTÉGRÉE)

Les élèves s'inscrivant à la filière MPT intégrée doivent faire valoir la confirmation d'entrée en apprentissage.

- Les élèves de section prégymnasiale de l'année 11H de l'école secondaire sont dispensés de l'examen d'admission MPT.
- L'admission sans examen en MTPM nécessite en plus de la condition ci-dessus un 4,5 de moyenne générale en anglais à la fin du premier semestre de 11H.
- Les autres élèves sont soumis à l'examen d'entrée.

3.2. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE POST-CFC (PLEIN TEMPS)

Les candidats s'inscrivant à la filière MPT post CFC doivent être en possession d'un CFC.

Les candidats suivants sont dispensés d'examen d'admission :

- En possession d'un CFC d'employé de commerce (profil E), avec une moyenne d'au moins 4.8 au 5^e semestre en tenant compte des branches d'allemand, de français, d'anglais et d'économie et société (compte double)
- En possession d'une attestation de cours CGE

Afin d'être pris en compte, les notes du 5° semestre du CFC précédant et/ou l'attestation de suivi de cours CGE doivent avoir été obtenus maximum 3 ans avant la date d'inscription aux examens d'entrée au ceff. Dans le cas contraire, les candidats sont soumis, au même titre que les autres ne remplissant pas ces critères, aux examens d'entrée.

3.3. EXAMEN D'ADMISSION

L'examen correspond au plan d'étude de niveau « B » de l'année 11H de l'école secondaire du canton de Berne (fin 1er semestre).

Branche	Pondération
Français	1
Allemand * (écrit et oral)	1
Anglais	1
Mathématiques	3

^{*} Les MPT post CFC n'ont pas d'examen oral

3.4. RÉUSSITE DE L'EXAMEN

Pour les formations MPT4 intégrée et MPT post, l'examen d'admission est réussi si la moyenne de toutes les notes des examens s'élève au moins à 4.0.

Pour la formation en MPTM (multilingue) intégrée, la note de l'examen d'anglais doit être supérieure ou égale à 4.5 et la moyenne générale doit s'élever au moins à 4.2.

3.5. INDICATION DES VOIES DE RECOURS

La direction d'école notifie aux candidats leurs résultats d'examens en joignant un relevé de notes, qui indique les voies de recours.

4. DÉLAI D'INSCRIPTION

Au moins deux sessions d'examens d'entrée sont organisées par année. Les délais sont en outre publiés sur le site internet du ceff.

5. ADMISSION EXTRAORDINAIRE

5.1. CANDIDATS SUISSES DOMICILIÉS HORS CANTON OU DEPUIS MOINS DE 2 ANS DANS LE CANTON DE BERNE

Les candidats domiciliés hors du canton ou avec domicile fiscal dans le canton de Berne depuis 2 ans ou moins (sans interruption) doivent obtenir une autorisation de l'autorité compétente de leur canton avant l'admission définitive. Ceux qui remplissent les conditions d'admission à la maturité professionnelle sans examen dans leur canton de domicile sont admis sans examen.

5.2. CANDIDATS AYANT ACQUIS LEUR FORMATION A L'ÉTRANGER

Pour les candidats ayant acquis leur formation à l'étranger, il est nécessaire de demander l'approbation de l'inspecteur des écoles professionnelles compétent.

5.3. REGLEMENTATION CONCERNANT L'INTEGRATION TARDIVE DES ELEVES DANS LE CURSUS SCOLAIRE : DISPENSE DEUXIEME LANGUE NATIONALE

Les candidats qui résident en Suisse depuis moins de dix ans et qui n'ont pas suivi l'enseignement de l'allemand avant l'entrée en école secondaire peuvent être dispensés de l'examen d'admission d'allemand. Par contre, ils ne seront pas dispensés des cours et de l'examen final de MPT.

La demande de dispense doit être déposée lors de l'inscription aux examens d'admission, accompagnée des documents justificatifs adéquats.

6. PROJET BYOD (BRING YOUR OWN DEVICE)

Dans le cadre de la transformation numérique des écoles secondaires et professionnelles cantonales, de plus en plus d'établissements adoptent la stratégie "Bring Your Own Device", c'est-à-dire que les apprentis apportent leurs propres appareils électroniques (ordinateurs portables ou tablettes) en classe et les utilisent. Depuis l'année scolaire 2021/22, le ceff a lancé un projet pilote afin d'évaluer cette stratégie.

Les candidats qui feront partie de ces classes pilotes en seront informés après leur admission et recevront les informations et recommandations concernant l'achat d'un ordinateur privé par courrier. Pour cet achat, un budget d'env. 800 CHF est à prévoir.